

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 février 2024

Monsieur Reno Bernier
Coroner en chef
Bureau du coroner
Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5B1

Monsieur le Coroner en chef,

Nous avons pris connaissance du rapport d'enquête de la coroner Géhane Kamel, suivant le décès du jeune Thomas Audet (2022-00277). Par la présente, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite vous informer des étapes franchies qui abondent dans le sens des recommandations émises.

En effet, en ce qui a trait à la première recommandation sur la mise en place d'une mesure d'exception pour tous les enfants âgés de cinq ans et moins, le MSSS y est partiellement favorable compte tenu que plusieurs facteurs de risque (dont la vulnérabilité associée à l'âge) et de protection doivent être pris en compte dans l'analyse de la priorisation à accorder lors d'une intervention en lien avec la compromission. La prise en charge immédiate systématique pour un groupe d'âge pourrait causer un préjudice pour les enfants d'autres groupes d'âge requérant des services de protection qui nécessitent une intervention plus immédiate. Il est à noter, cependant, que diverses mesures ont été mises en place et sont détaillées en annexe à la présente lettre.

Concernant la valorisation de la pratique professionnelle, le MSSS est favorable à cette recommandation et les actions mises de l'avant sont énumérées en annexe.

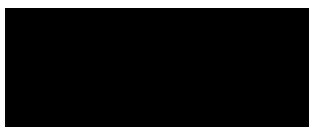
Enfin, sur la recommandation portant sur le « point de rupture » pour lequel le nombre de signalements reçus est considéré comme étant excessif et déterminant pour le début des mesures de contingence, le MSSS y est aussi partiellement favorable telle que libellée puisque les mesures de contingence ne peuvent s'appuyer uniquement sur le nombre de signalements reçus.

... 2

D'autres facteurs peuvent être pris en considération, notamment les délais de traitement, les ressources humaines et la répartition des codes de priorité selon la volumétrie. Vous trouverez également en annexe un détail des actions posées en ce sens.

Nous souhaitons que ces initiatives permettent de répondre aux préoccupations soulevées et vous prions d'agréer, Monsieur le Coroner en chef, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Daniel Paré

p.j. 1

N/Réf. : 23-MS-00004-17